

# Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL

Du 23 février 2017

**Présents** : Nicolas FEDOU - Marc ASTRIC - Gilles VIEULLES - Magali FLAGEL - Claudie TOMASEK - Régis ARTIS - Jacqueline CALASTRENG - Valérie GRATIAS - Magaly JOING - Vincent MAHOUT - Joël OULIE - Anne-Marie ROBERT - Fabienne TAPPARO.

**Absents excusés (avec procuration)** : Georges AT (procuration à Nicolas FEDOU) - Rose-Marie MELENDO (procuration à Gilles VIEULLES).

**Absents excusés (sans procuration)** : Néant.

**Absents** : Néant.

**Secrétaire de séance** : Claudie TOMASEK.

\*\*\* \*\*

La séance a été ouverte à 18h30, sous la Présidence de Monsieur FEDOU Nicolas, Maire.

## 1/ DELIBERATION N°1 : remplacement du chauffage de l'école maternelle : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental et de l'Etat

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le chauffage de l'école maternelle est tombé en panne et qu'il est indispensable de procéder à son remplacement dans les meilleurs délais.

Il propose :

- Le devis de la société STAF pour un montant de 40.353.73 € HT.
- Que soit demandé une subvention au Conseil Départemental au Conseil Régional et à l'Etat.

**Votants** : 15 (dont 2 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

## 2/ DELIBERATION N°2 : Contrat de territoire CD31 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental et de l'Etat pour les travaux d'ERP à effectuer dans le local de la pétanque

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la mise aux normes des établissements recevant du public, il a été prévu d'effectuer des travaux dans le local de la pétanque.

Monsieur le Maire propose :

- Le devis de la société RAMONDOU pour un montant de 1.102.38 € HT.
- Que soit demandé une subvention auprès du Conseil Départemental et de l'Etat.

**Votants** : 15 (dont 2 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

## 3/ DELIBERATION N°3 : Contrat de territoire CD31 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental et de l'Etat pour les travaux d'ERP à effectuer à l'école élémentaire

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la mise aux normes des établissements recevant du public, il a été prévu d'effectuer des travaux à l'école élémentaire.

Monsieur le Maire propose :

- Le devis de la société RAMONDOU pour un montant de 1.718.43 € HT.
- Que soit demandé une subvention auprès du Conseil Départemental et de l'Etat.

**Votants** : 15 (dont 2 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

#### **4/ DELIBERATION N°4 : Barrières de sécurité à l'école élémentaire : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental et de l'Etat**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la sécurité des biens et des personnes, il est prévu d'installer des barrières de sécurité sur le trottoir longeant l'école élémentaire, située 18, rue des Ecoles. Monsieur le Maire propose :

- Le devis de la société COMAT ET VALCO pour un montant de 1.609.00 € HT.
- Que soit demandé une subvention auprès du Conseil Départemental et de l'Etat.

Votants : 15 (dont 2 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

#### **5/ DELIBERATION N°5 : Achat de matériel informatique pour le pôle administratif : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental et de l'Etat**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'acquérir un ordinateur pour le pôle administratif. Il propose :

- Le devis de la société ORDICLIC pour un montant de 1.515.00 € HT.
- Que soit demandé une subvention auprès du Conseil Départemental et de l'Etat.

Votants : 15 (dont 2 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

#### **6/ DELIBERATION N°6 : Ouverture de crédit de dépenses d'investissement : Grosses réparations de matériel**

Préalablement au vote du budget primitif 2017, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2016.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2017, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du code des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2016.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal, qui accepte, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2017 dans la limite des crédits ci-dessous :

Chapitre 21 : 10.000 €.

Votants : 15 (dont 2 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

#### **7/ DELIBERATION N°7 : Ressources Humaines : Poste d'agent de maitrise : Modification de la durée hebdomadaire du temps de travail**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'agent de maitrise permanent à temps non complet afin d'accéder au désir de l'agent de ne plus effectuer de tâches ménagères durant les vacances scolaires.

La baisse de la durée hebdomadaire de l'emploi n'excédant pas 10%, la consultation préalable du CTP n'est pas obligatoire.

Il propose de porter, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 la durée hebdomadaire de travail de l'emploi d'agent de maitrise de 31 heures (*temps de travail initial*) à 28.34 heures (*temps de travail modifié*).

Votants : 15 (dont 2 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

## 8/ DELIBERATION N°8 : Concession de terrain dans le cimetière communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M. et Mme Olivier DEUMIER ont acquis le 18/04/2006 une concession de terrain dans cimetière communal d'une superficie de 5m<sup>2</sup> pour un montant de 286.00€.

Vu leur changement de choix d'obsèques ils souhaitent remplacer la concession perpétuelle de 5 m<sup>2</sup> par une concession perpétuelle de 2 m<sup>2</sup> d'un montant de 150.00 €.

A ce jour, la concession n'a pas été utilisée (aucun corps inhumé).

Il propose de leur rembourser la somme de 136.00 € correspondant à la différence entre les deux types de concession soit 286.00 € (concession de 5 m<sup>2</sup>) - 150.00 € (concession de 2 m<sup>2</sup>).

Votants : 15 (dont 2 procurations) ; Pour : 14 ; abstention : 0 ; contre : 1.

Fin de la séance à 20h00.